



*Bienvenue à Strasbourg ...*

### ■ DANS LA BOULE DE CRISTAL !

**Retour sur  
le CSE central  
des 17 et 18 avril**

Je vois, je vois...  
... redevance maintenue  
je vois, je vois  
... projet de loi...  
avant l'été  
...je vois, je vois...  
des projets...  
des grands projets...



Delphine Ernotte a évoqué la stratégie de l'entreprise : les audiences sont « **bonnes** », les nouvelles offres jeunesse et outre-mer sont en préparation. Contrairement à la proposition de Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, elle pense que la redevance sera maintenue. Quant au projet de loi sur l'audiovisuel public, il sera proposé avant l'été. La présidente dit prendre très au sérieux les différentes situations de crise que traverse l'entreprise (harcèlement à Franceinfo, tentative de suicide à l'antenne Alpes notamment).

Les éluEs du CSE central sont dubitatifs sur la mise en œuvre de la transformation générale de l'entreprise, divisée en 6 grandes familles de projets. Comment va-t-on les mener à bien, tous en même temps, sachant qu'ils vont bouleverser le quotidien de travail de 80% des salariéEs de FTV ? Sachant aussi que la transformation de l'entreprise se fait concomitamment à l'arrivée des concurrents des SVOD (service de vidéo à la demande) Netflix, Amazon et maintenant Disney dans le paysage audiovisuel. Sachant que le plan d'économies drastiques vient percuter la mise en œuvre des projets et que nous ne savons pas encore comment l'audiovisuel public va être financé dans les prochaines années.

Le bilan de l'emploi au 31 décembre 2018 annonce 9606,2 ETP (équivalent temps plein) permanents et 1026 ETP non permanents. 150 ETP sont supprimés chaque année depuis 3 ans. La RCC, si elle était signée, prévoit la suppression de 3 fois plus d'ETP par an ces 3 prochaines années. Les licenciements pour inaptitude représentent 16% des départs. Le budget de la formation professionnelle s'élève à 30 millions d'€ par an. Le budget diminuera de 20% dès 2020.

### ■ Y'A QUE LES IMBÉCILES QUI NE CHANGENT PAS D'AVIS !

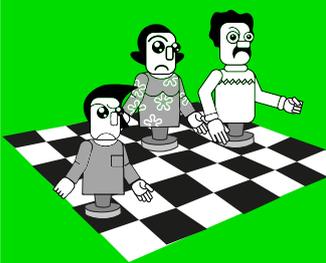
**iMedia 2 à Brest**



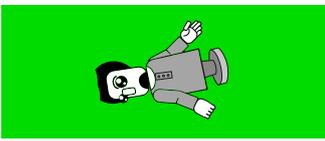
La direction est très contrariée par [le rapport](#) réalisé par le cabinet d'expertise SECAFI. Celui-ci pointe les fortes répercussions qu'aurait l'installation d'iMedia 2 sur les conditions de travail tel que le souhaite la direction, c'est-à-dire en supprimant deux postes à la locale. Comme les salariéEs l'expriment depuis des mois voire des années, le rapport met en lumière l'écart entre le travail réel et quotidien à la locale de Brest et ce qu'imagine la direction. L'installation de l'outil iMedia 2 est souhaitée par l'équipe, mais elle ne nécessite pas la suppression des postes de mixeur et d'assistante d'édition, au contraire ! L'outil doit s'adapter à l'homme, non l'inverse. D'après le rapport, supprimer ces deux postes affectera la santé et les conditions de travail des salariéEs. Le directeur de France 3 en début de CSE affirmait que « **aucun travail ne mérite souffrance** », « **il faut travailler dans des conditions normales** ». Dont acte. Il ne faut pas supprimer de postes à la locale Iroise ! L'avis étoffé des éluEs du CSE à [lire ici](#).

### ■ NOUS NE SOMMES PAS DES PIONS !

**Réorganisation de la  
direction financière**



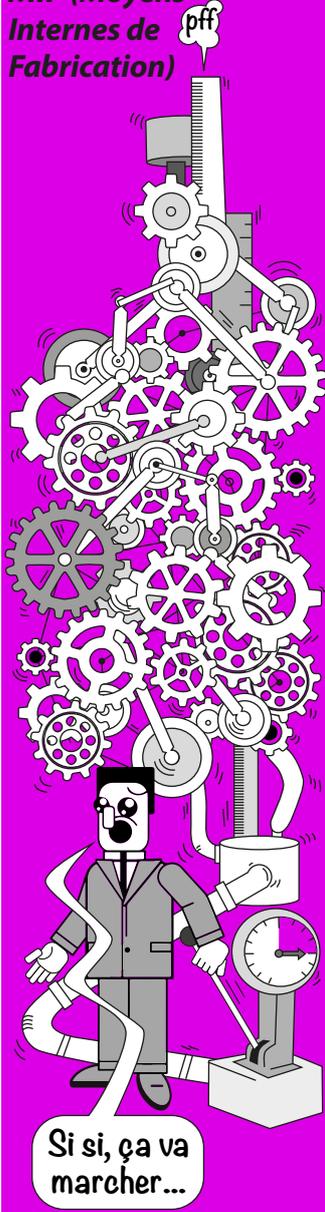
Le but de la réorganisation est de centraliser le fonctionnement du service par « cycles », nous dit la direction. Aujourd'hui, il y a autant d'organisations que de régions. Ce type de réorganisation a déjà eu lieu au siège en 2010 suite à la création de l'entreprise unique. L'ensemble des comptables de France 3 et du siège vont être rattachés à la direction comptable : 82 postes dont 28 en régions où le travail va être grandement modifié pour ces comptables car aujourd'hui ils travaillent sur plusieurs cycles. La réorganisation est soumise à l'avis du CSE central. Si l'avis est rendu en juillet, la réorganisation pourrait être finalisée en novembre, sinon elle sera reportée d'un an. La direction assure qu'il n'y aura pas de suppression de poste. Seul le projet de dématérialisation a un impact sur l'emploi, 10 postes sont supprimés (5 le sont déjà). Les éluEs alertent la direction :



certainEs salariéEs qui sont sous la hiérarchie des comptables ne savent pas ce qui les attend. Les interrogations dans les services sont nombreuses mais restent sans réponse. La direction assure qu'il n'y aura pas de mobilité forcée, « **on met le travail là où sont les gens** ». Le télétravail pourra être envisagé suivant les postes.

## ■ RETARD À L'ALLUMAGE ?

### Point d'étape sur la réorganisation des MIF (Moyens Internes de Fabrication)



Le rapport de la commission de suivi des MIF du CSE central nous apprend que selon la direction 2 millions d'€ d'économies ont été réalisés en 2018, en particulier sur la vidéo fixe du siège. Cette année, elle a comme objectif d'économiser de 1 à 1,5 M€.

Malgré un recours constant à l'intermittence, la liste d'une centaine de postes vacants sur 900 n'a toujours pas été publiée. D'après **Arnaud Ségur** plusieurs postes vont être proposés d'ici l'été.

Un Si Grand Soleil sera diffusé 52 semaines par an. 25 épisodes supplémentaires ont été commandés, cela représente environ 10 ETP en plus, dont du recours à l'intermittence. Le transfert de la post-production du Franay à Vendargues est envisagé. Les élus s'étonnent de ce projet de déménagement. Ils avaient alerté, à l'époque, de l'incohérence d'avoir des studios de post-production au Franay, avec des studios de tournage à Vendargues. Aujourd'hui, **Yves Dumont** constate lui aussi que l'éloignement de la post prod est un inconvénient et que cela complexifie le suivi.

Suite aux intempéries, le chantier de Bois d'Arcy a pris du retard (site qui doit accueillir l'ensemble des cars régie). La livraison est prévue en septembre pour une occupation début novembre.

SUD a rappelé au directeur des MIF de s'assurer du paiement des heures supplémentaires des intermittents. **Yves Dumont** invite les CDD à se rapprocher du service paye si manquement. Nous préconisons que les intermittents se rapprochent des représentants du personnel pour faire remonter les litiges car personne n'est dupe : réclamer son dû pour un non-permanent n'est pas chose aisée !

La réorganisation des MIF implique une refonte du document unique d'évaluation des risques, en particulier concernant les risques psycho-organisationnels. Pour la Commission santé et sécurité au travail, il faut un guichet unique afin que le salarié sache où s'adresser. Mais, pour le moment, la direction renvoie le salarié à son lieu de mission. Les éluEs préconisent que le guichet unique dépende de l'adresse fiscale du salarié afin qu'il n'ait qu'un seul interlocuteur.

La menuiserie de Vendargues qui devait regrouper tous les projets de construction décor des sites régionaux n'est toujours pas opérationnelle. Les salariéEs attendent le rapatriement de certaines machines du site de Lyon, ce qui est contradictoire avec le choix présenté par la direction aux éluEs des anciens CE. Le plateau de tournage sur fond vert n'est pas encore complètement installé et les accessoires rapatriés des sites régionaux sont toujours dans des containers (les lieux de stockage ne sont pas prêts). Le logiciel pour gérer les stocks n'a pas encore été paramétré.

La direction se penche sur des solutions pour faciliter la gestion des frais de missions. Le logiciel CONCUR fait décidément l'unanimité contre lui ! Une vraie usine à gaz !

## ■ BULLETIN DE SANTÉ

### Compte-rendu de la CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail)



L'instance dévolue à la santé des salariéEs n'a pas de remontées de l'ensemble des antennes du réseau et le déplore. Il faut y remédier afin de faire un état des lieux exhaustif de la santé des salariéEs. L'instance réfléchit aussi à un dispositif anti-discrimination réservé aux CDD, la direction n'y est pas favorable pour le moment. Les registres des « avis de dangers graves et imminents » sont distribués dans toutes les antennes.

Véhicules : les éluEs sont très contentEs d'entendre **Laurent Lemaire** dire que les antennes ont à disposition un catalogue de voitures (différent de celui de France 2) et qu'il ne faut pas hésiter à exprimer ses demandes. Mais dans de nombreuses antennes, le choix n'est pas permis : « Paris impose ». **Laurent Lemaire** explique : « **les chefs de centre ont la main (sur la motorisation, hybride, électrique, modèle). La consigne de Paris c'est d'avoir un parc de voitures par antenne constitué pour moitié de VP1 (type Peugeot 2008) et pour l'autre moitié de VP2 (type Renault Capture).** » Un élu déplore que certains véhicules du catalogue ne correspondent pas aux prescriptions médicales qui permettent d'atténuer ou d'éviter les TMS (troubles musculo-squelettiques).

## ■ CHACUN FAIT C' QUI LUI PLAÎT ?

### Dysfonctionnements des instances de proximité



Dans certaines régions les directions font du zèle rendant impossibles le dialogue et le travail avec les représentants de proximité. Le DRH de France 3 doit rappeler un certain nombre de choses aux directions régionales : les RP ont accès aux documents des entrées et sorties de leur antenne, à ceux sur l'absentéisme, mais ces outils ne sont pas prêts car la direction veut fournir le même type de documents dans chaque antenne. Le DRH rappelle que les réunions des Représentants de Proximité peuvent durer la journée. L'instance de proximité est en construction. Il faut la faire évoluer de manière à faire entendre les réclamations des salariéEs et à les solutionner.

## ■ FAUSSE NOTE

### Mise en œuvre de l'accord UCC



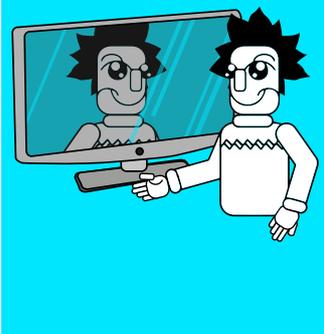
Un collègue technicien vidéo de Strasbourg invité au CSE témoigne et dénonce la manière dont l'accord sur les unités des compétences complémentaires est appliqué (il a été signé par la direction, la CGT et FO. Il est à durée déterminée jusqu'à l'été). Pour évoluer dans l'entreprise certainEs salariéEs sont obligéEs d'accepter des UCC tout en sachant que cela participe à l'appauvrissement des métiers, des qualifications. La liste des écueils de l'accord sont nombreux : sous activité pour certainEs collègues (réalisateurs), multiplication des tâches sans la rémunération et la classification qui va avec si ce n'est une prime (à l'acte ou rarement forfaitisée), conflit éthique car on prend le travail d'un autre collègue (exemple de Brest où la direction utilise l'accord et un schéma directeur I Média 2 pour supprimer un métier, celui d'OPS) etc. L'accord met à mal le travail en équipe.

**Olivier Godard**, DRH de France 3, rappelle les principes de l'accord : « *identifier l'exercice de compétences complémentaires par les collègues (phase 1), les reconnaître et les rémunérer (rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2013). Dès l'instant qu'un salarié se porte candidat pour une UCC, il s'adresse à son manager et ce dernier lui donnera toutes les infos sur les formations auxquelles il peut prétendre. Certaines antennes entrent dans la phase 2, comme celle de Lyon, où des jurys vont se réunir pour valider les compétences complémentaires. Le calendrier de formations n'est pas prêt, il y a du retard.* »

Les éluEs s'étonnent : l'accord va bientôt fêter ses deux ans et le calendrier des jurys, des formations n'est pas prêt ?! Ils se demandent si ça n'est pas fait exprès pour laisser les pratiques anarchiques perdurer, au bon vouloir des salariéEs ou sur incitation des managers. La question est posée pour les monteurs de locales (sauf Brest), pourquoi l'UCC n'est pas appliquée ? Le DRH reste sur ses positions : la prime de locale a été intégrée au salaire des monteurs de locales en 2013 après la mise en place de l'accord collectif. Ils ne peuvent selon lui pas prétendre à l'UCC mixage.

## ■ VIVE LA TÉLÉ !

### Audiences



**Xavier Le Fur**, référent de la direction sur le dossier, fait un résumé de la situation : « *la télé reste un média puissant et fédérateur : 44 millions de français regardent la télé chaque jour (soit 73 % de la population, 72% des actifs, 60% des enfants jusqu'à 14 ans). Ils restent 3 h 30 devant la télé par jour, (3 h 46 tous écrans confondus). Les journaux du soir (FTV + Arte) réunissent 10 millions de téléspectateurs. La télé voit son public vieillir, les usages évoluent : 7 millions d'utilisateurs du replay.* »

Les audiences de France 3 en régions sont stables depuis 3 ans. A noter, l'audience n'est pas mesurée en Limousin. Si FTV réalise des mesures quantitatives régulières, elle ne réalise pas de mesures qualitatives des programmes. Des sondages sont réalisés occasionnellement auprès des téléspectateurs.

SUD déplore que France 3 ne fasse pas de campagnes de publicités en région sur les programmes régionaux. Le directeur de France 3 dit qu'il n'y a pas d'argent pour les réaliser. C'est bien dommage !

## ■ VOUS AVEZ DIT SERVICE PUBLIC ?

### Résultats de la consultation citoyenne FTV – Radio France

127 000 personnes ont participé à la consultation sur la partie télé. Leurs attentes envers la télé de service public sont : information fiable et de qualité, éventail culturel, création française (soutenir les talents et la création française), refléter la diversité de la population française, développer les interactions en direct (émissions de débat, fait écho avec le mouvement des Gilets Jaunes), une télé citoyenne (écologie), la proximité (« les vraies gens, la vraie vie » opposé au sensationnalisme).



A noter, alors que France 3 est la seule chaîne à diffuser des programmes et des éditions d'information en langues régionales, les téléspectateurs ne sont pas interrogés sur leurs attentes et/ou avis sur cette question.

Les audiences numériques seront abordées au prochain CSE.

**Le prochain CSE aura lieu les 23 et 24 mai à Paris**

**Contactez vos représentants élus SUD Béatrice Mariani, Jean-Yves Olivier, Chloé Tempéreau**

**Si vous avez des questions, des doléances, contactez les éluEs et représentants SUD en région.**



**Retrouvez les comptes-rendus et liminaires SUD sur notre site :**

**<https://syndicatsudftv.fr/comite-social-economique/>**

*Créé à partir de 1998 dans les régions de France 3, SUD Médias Télévision est un syndicat à vocation nationale, autonome et indépendant, qui ne dépend d'aucune centrale. Il se fixe pour mission de défendre la dignité de chacun dans son travail et de lutter contre la déshumanisation de l'entreprise. Ses armes sont l'inventivité dans la lutte, l'expertise en droit du travail et l'intégrité d'individus qui ne visent pas à devenir des professionnels du syndicalisme mais à donner à chacun sa place dans la société. SUD Médias Télévision travaille en réseaux de solidarité avec l'union syndicale Solidaires et avec ses homologues SUD des médias et de la culture.*



**Syndicat SUD Médias Télévision . 07 51 69 60 26 . [syndicatsud@francetv.fr](mailto:syndicatsud@francetv.fr)**

**Rejoignez-nous sur notre site <https://syndicatsudftv.fr> et sur [twitter@syndicatsudftv](https://twitter.com/syndicatsudftv)**